



Direction  
Référence : EAU-AUT-24-1113  
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE  
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de  
Schuttrange  
2, Place de l'Eglise  
L-5367 Schuttrange

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Requérant(s)</b> | Madame et Monsieur Gilbert Bertrand Josée Zolver                 |
| <b>Objet</b>        | 3 Forages géothermiques - 20, rue Jeanne Rouff à L-5372 Munsbach |
| <b>Localité(s)</b>  | Munsbach   |
| <b>Commune(s)</b>   | Schuttrange  |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés